

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 29 – Pouvoirs : 7
Votants : 36

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 12/12/2018
et publication du 12/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D01_03_12_2018 : Choix du photocopieur

En accord avec les membres du Bureau, il a été décidé de renouveler le photocopieur.

Le Président propose, après analyse des offres formulées par 5 prestataires, de retenir la proposition d'acquisition et de maintenance de Dactyl Buro pour un copieur KONICA MINOLTA aux conditions suivantes :

- Acquisition (comprenant la livraison, l'installation et la formation) : 6 436,68 € HT
- Entretien avec un coût copie :
 - Noir et Blanc : 0,0029 €
 - Couleur : 0,029 €

Et avec augmentation annuelle au bout de 2 ans : 1,5 %

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à signer le marché, le contrat d'entretien et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce marché.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "Pays Vallée du Loir" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.